Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 23 Doulkaada 1445
31 Mai 2024

N° 63

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1419**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1419**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1420**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1424**
Homologation de résolutions **1424**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1424**
Avis aux créanciers **1428**
Convocations
Sociétés anonymes **1430**
Autres sociétés **1440**
Divers
Avis au public **1440**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Notice pour le public

1. Nom de l'entreprise : Société Civile de Développement des métiers artisanales de Sahline.

2. Type d'entreprise : local.

3. Le montant du capital social qui peut être souscrit et les contributions publiques que vous demandez: 10.000 (dix mille dinars) au moins.

4. Adresse prévue du siège social : Farhat Hashad Street - Mandara SAHLINE.

5. Le thème de l'entreprise est brièvement exposé :

1- Boutique pour promouvoir les produits des artisans.

2- L'édifice d'un marché hebdomadaire.

3- La création d'un Site Web pour promouvoir les produits artisanaux par le commerce électronique.

6. La durée prescrite de la compagnie : 99 ans peuvent être prolongées par décision de la commission fondatrice.

7. Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif : 22 mai 2024 au Tribunal de première instance de Monastir.

8. Nombre de quotas à écrire et à payer en espèces et montant à payer immédiatement : 50 et plus.

9. Valeur nominale des quotas à émettre : 200 D (200 dinars).

10. Brève description des contributions en nature, estimation de leur valeur totale et méthode d'extraction, indiquant la rapidité de cette estimation et la méthode d'extraction : non disponible actuellement.

11. Privilèges accordés à toute personne ou autorité administrative : ils sont déterminés par la commission fondatrice et par la loi fondamentale de la société.

12. Conditions relatives à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne :

1- 15% Cotation sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à 50% du capital de l'entreprise.

2- 20% pour les activités sociales, culturelles et environnementales.

3- 35% Distribution d'au plus 35% des bénéfices aux participants.

4. Il est également utilisé dans l'élaboration et le développement de ses activités à l'échelle locale ou régionale.

13. Mentionner le nom de la succursale de l'institution bancaire ou postale dans laquelle les fonds issus de la souscription seront déposés : Poste tunisienne à SAHLINE.

14. Durée ouverte de l'abonnement : Après publication et pour un mois.

15. Modalités de convocation de la Réunion de l'assemblée constitutive et lieu de celle-ci :

Salle des réunions à la délégation SAHLINE.

1. Le rappel s'applique au chapitre 35 du décret n°15 de 2022 du 20 mars 2022 concernant les sociétés privées. Lorsque l'objet de l'assemblée constitutive est de décider des comptes d'un exercice comptable, les commentaires et les annonces doivent indiquer qu'à partir du huitième jour précédant l'assemblée, les participants peuvent consulter le siège social de la société locale admissible sur le procès-verbal du conseil d'administration et sur les listes financières et les rapports du vérificateur pour cette année.

2. En l'absence de quorum, une deuxième convocation est émise pour l'assemblée générale, qui doit avoir lieu au moins quinze jours et trente jours avant la date de sa convocation, de la même manière que pour la première convocation et le même ordre du jour. Cette réunion est convoquée quelque soit le nombre de membres présents.

3. Les assignations aux réunions des assemblées générales extraordinaires devraient être ordonnées en réponse à une seconde assignation dans les quinze jours, niant la méthode adoptée dans la première assignation et le même ordre du jour. La date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour doivent figurer dans les documents en attente et dans l'annonce.

2024S00711SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice

Augmentation du capital

Société PERLAMED

Sté anonyme

Au capital de 5.022.340 dinars

Siège social : ZI SBIKHA 2 KAIROUAN

IU : 1497706S

Dénomination sociale : Société PERLAMED

Forme de la société : Société anonyme

Capital de la société : 5.022.340 dinars

Objet de la société : FABRICATION DE MEDICAMENTS ET DE COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

Siège social : ZI Sbikha 2 Kairouan

Capital à souscrire : En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 Novembre 2023, il a été décidé l'augmentation du capital de la société pour un montant de 745.000 dinars réservée à de nouveaux actionnaires, sans prime d'émission et avec suppression du droit préférentiel aux anciens actionnaires. L'augmentation du capital sera réalisée par la création de 74500 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars chacune, par les nouveaux actionnaires en leurs qualité de créditeurs de la société et par la transformation de leurs dettes exigibles et échues à la charge de la société tel qu'enregistrées en leurs noms dans les livres comptables de la société et validées par le commissaire aux comptes de la société.

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 74500 actions

Valeur nominale de l'action : 10 dinars sans prime d'émission.

Délai des souscriptions : Les actionnaires ont décidé de fixer le délai de souscription à 30 jours calculés à partir de la date de publication au JORT de la notice relative à l'augmentation du capital.

Enregistrement et dépôt du PV : le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été enregistré le 20 Mai 2024 à la recette des finances de SBIKHA sous le numéro 24500722 Quittance n°M019797 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises sous le n°202463267 en date du 23 Mai 2024.

D'après l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2024X00687SANB2

SOCIETE BEL ALADIN

Société anonyme

Capital social : 9.135.000 Dinars

Siège social : La Percée Verte -Rue Neptune - Les Jardins de Carthage 1090 Tunis

I.U : 0039648S

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 26/4/2024 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau - REAS Tunis le 16/5/2024 sous le Qn°M004518 Enrg n°24801786)

Le conseil d'administration a décidé d'accorder à Mme. Rym Jouhaina Belajouza épouse Ben Fadhel en sa qualité de président directeur général les pleins pouvoirs pour représenter la société auprès de l'office de la conservation foncière et réaliser à cet effet toutes les démarches et signer tous documents relatifs aux propriétés de la société.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 22/5/2024 sous I.U n°0039648S et dossier n°202462859.

2024401330SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE AGRICOLE ESSAADA : SARL

Matricule fiscal : 0035660W/NM/000

Au capital de : 135.000 dinars

Siège social : 11, Rue Mikhail Nouaima, Boumhal 2097 - Ben Arous

R.N.E : 0035660w

Conformément au procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 4 juillet 2022 et enregistré à la recette des finances de Boumhal sous le numéro 22702211 Quittance n°M050046, les associés ont convenu de transférer entre eux les parts de la société.

En vertu d'un contrat en date du 18 juillet 2022 et enregistré à la recette des finances de Boumhal sous le numéro 22702214 quittance n°M050052 Madame Kalthoum Allani a transféré la totalité de ses actions représentant 2700 parts à Monsieur Anis Feki.

En vertu d'un contrat en date du 18 juillet 2022 et enregistré à la recette des finances de Boumhal sous le numéro 22702213 Quittance n°M050050 Monsieur Abdelmajid Feki a transféré 2120 parts à Monsieur Anis Feki.

En vertu d'un contrat en date du 18 juillet 2022 et enregistré à la recette des finances de Boumhal sous le numéro 22702256 quittance n°M050393 Monsieur Sami Feki a transféré 1350 parts à Monsieur Abdelmajid Feki.

En vertu d'un contrat en date du 18 juillet 2022 et enregistré à la recette des finances de Boumhal sous le numéro 22702212 quittance n°M050047 Monsieur Abdelmajid Feki a transféré 2305 parts à Madame Hajer Feki.

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2023 et enregistré à la recette des finances d'Ariana sous le numéro 23102808 quittance n°M050833, les associés ont convenu de liquider la société et de répartir ses actifs représentés par la propriété agricole dénommée Essaada soumis au titre foncier n°29629 Ben Arous selon le pourcentage des parts.

Il a été déposé une copie du PV et des actes de vente des parts sociales au RNE en date du 15/9/2023 sous le n°2023160567.

2024401300SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/5/2024, enregistré à la recette des finances Raoued le 22/5/2024 sous le n°24202954 quittance n°M72512, messieurs Achraf Atoui cin n°07474258 et Sleh Atoui cin n°07466207 ont cédé à Mme Fatma Cherif CIN n°00192847 la totalité du fonds de commerce sis au 92 bis av Fathi Zouhir route Raoued Ennekhilet Ariana destiné comme cafétéria café buvette. Les oppositions seront adressées à l'adresse du local susvisé à hauteur de mille dinars entre les mains du rédacteur du contrat Maître Mondher Khediri l'avocat à hauteur de mille dinars et entre les mains de l'acheteuse Mme Fatma Cherif à hauteur de neuf mille dinars dans un délai de 20 jours à compter de la parution de cette notice au JORT.

Cet avis est publié au journal la Presse du 28/5/2024.

2024T00529FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Douz le 14/5/2024 Reçu n°M022149 enregistrement n°24200892 Monsieur Jamel Ben Hachmi Kasri a vendu la totalité du fonds de commerce à Cité Tahrir Douz Gbeli utilisé "BOULANGERIE" à M Youssef Ben Hachmi Kasri.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile à Cité Tahrir Douz Gbeli dans un délai de 20 jours après La publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans les journaux Chourouk et le Quotidien en date du 22/5/2024.

2024T00531FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par les deux notaires à Bizerte Maître Chbeb Sofien et Maître Dridi Mohamed en date du 7/5/2024 Mme Nemri Assia a cédé à titre de donation à ses deux enfants Saadi Chokri et Saadi Riadh tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente produits alimentaires situé à l'avenue Habib Bourguiba n°131 Bizerte.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 23/5/2024.

2024T00532FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 15/3/2023 signature légalisé le 26/3/2024 et enregistré à la recette des finances 18 Arbi Zarrouk Béja le 8/5/2024 quittance n°M038696 enregistrement n°24203773, Mr Othman Abdelli demeurant 8 rue Houcine Bouzaienne Béja a vendu à Mr Mohamed Ramzi Rebai demeurant à Khaznadar Rbat Béja, l'ensemble du fonds de commerce destiné à la fabrication et à la vente de pâtisserie et de lait et dérivés et un café catégorie «1», sis à la rue de la République n°38 Béja et composé de 2 étages. Les oppositions sont recevables chez l'acheteur à la boutique de prêt à porter féminin sous le nom commercial «Papillon» sis à la rue de la République en face de la prison civile de Béja. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 24/5/2024.

2024T00533FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing rédigé par maître Kouki Amri Wided avocat à Béja enregistré à la recette des finances de Béja le 7 mai 2024 enregistrement n°24203668 Rafik Arbi et Mohamed Fadhel Arbi ont vendu à la société Al FARAH destinée pour la vente des vêtements et chaussures la totalité du fonds de commerce exploité en pâtisserie avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Rue de France Béja.

Les oppositions sont recevables chez les vendeurs cités au 26 Rue Boukari Béja.

Cette vente a été publiée dans deux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 14/5/2024.

2024T00534FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé le 17/5/2024 enregistré à la recette des finances du Lac le 22/5/2024 sous n°24204334 quittance n°M062414 Sté Mawarid Tunisienne, Sté en liquidation, représentée par son liquidateur Mr. Karim Soltani, a cédé le fonds de commerce sis au magasin n°07 résidence les Jasmins, rue du Dollar Lac 2, à monsieur Ahmed ben Mohamed Haouas. Les oppositions sont acceptées dans les délais de 20 jours au bureau de l'avocate Me. Rakia Mlik sis au 31 bis rue Hasdrubal 4ème étage, B.10, Lafayette Tunis. L'annonce est publiée au journal Le Quotidien le 29/5/2024.

2024T00535FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 10/4/2024, enregistré le 21/05/2024 à la recette des finances de Mourouj, quittance n°M048161 enregistrement n°24202670 Mme Noura Bent Omar Ben Omar Toumi Ben Mohamed Garcia a vendu à Mr Aymen Ben Salem Ben Mohamed Hammam la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Restaurant Fast-food sis 02 avenue des Martyrs Mourouj 1 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 25/02/2024.

2024R01407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 23/5/2024, enregistré le 23/5/2024 à la recette des finances d'el Mourouj, quittance n°M049015 enregistrement n°24202739 Mr Moez Ben Rabeh Genichi a vendu à Mr Mohamed Badis Ben Rafik Zayani la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Vente produits alimentaires en détails sis 01 avenue 20 Mars Mourouj 5

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'avocate Samira Rouissi son bureau sis 11 rue Malta Sghira Tunis 1er étage dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/5/2024.

2024R01408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat de vente rédigé le 02/5/2024 et enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Esouk le 7/5/2024 sous le n°24203298 quittance n°M056891, Md Awatef ben Massoud Lazreg Elagrbi titulaire de la CIN n°13427676 a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité principale la vente du Prêt à porter situé au 2, rue Al-Bachir Saoud Houmt souk Djerba à Mr Bassam Elmari titulaire de la CIN n°09118091.

Les oppositions sont acceptées par le rédacteur dudit contrat à son étude, situé au 2, rue Al-Bachir Saoud Houmt souk Djerba dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis dans le Journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien du 24/5/2024.

2024R01418FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 22 Avril 2024 et enregistré à la recette des finances La Goulette Tunis le 3/5/2024 (Reçu n°63478) enregistrement (N°24203671) La société Lupin SARL, RNE : IU

1715249F, Son Gérant Monsieur Anas HAFYANE (C.I.N n°14753636) et Cogérante Madame Linda Meghayth (C.I.N n°07459994) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Rahma Bent Ezzedine Al Welhazi (C.I.N n°08747558) exploité «Café, Salon de Thé, Fast-food et restaurant» sis Magasin n°01 Résidence Jawhara - Cité Jardin - L'Aouina 2026-Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au bureau du rédacteur de ce contrat Maître Houssem Troudi situé Rue Chypre n°04 Mutuelle Ville - 1082 Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 19/5/2024.

2024R01420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3 mai 2024, enregistré à la recette des Finances de la Marsa le 7 mai 2024, sous le numéro d'enregistrement 24203310, quittance numéro 64994, Mme Imen Hammami, demeurant à la résidence Yassmine, parcelle 35 cité Wahat, Laouina, Tunis, a vendu à Mr Jamel Ben Abdelkader, demeurant à la rue du tigre Sidi Salah, Soukra, Ariana, tout le fonds de commerce exploité dans l'activité de la vente des vêtements, situé au 25, rue Osmen Bahri, Ain Zaghouan, Tunis.

Les oppositions doivent se faire sous peine de nullité à l'étude de maître Zohra Khechine sis au 33 rue Mohamed Ali la Marsa et ce dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux quotidiens Echourouk et le Quotidien du 25 mai 2024.

2024R01431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 15/5/2024, enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 17/5/2024 sous le numéro 24202543 quittance n°M037359 Wiem ben Massoud (CIN 09310086) a vendu à Olfa Dhafar (CIN 092998559) tout le fonds de commerce exploité pour l'exercice de vente prêt à porter sis à Rue Ahmed Tawfiq el Madani Kzama Gharbiya Sousse. Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaires.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile de fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 28/5/2024.

2024S00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 27/5/2024, enregistré à la recette des finances de Sbeitla le 27/5/2024 sous n°24201474 quittance n°M037202. Mr Salem DHAOUADI, titulaire de la CIN n°02724852 a vendu et cédé à Mr Raef DHAOUADI, titulaire de la CIN n°12611606, la totalité du fonds de commerce du local destiné coiffeur et parfumerie, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Cité du Lycée à Sbeitla, Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 29/5/2024.

2024S00707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce rédigé par un avocat le 7 février 2024, enregistré à la recette des finances de Jammel le 17 mai 2024, quittance n°M45308 Mr Hichem ben Abdelhamid Kaabia CIN n°06751679 a vendu et transféré tout le fonds de commerce destiné à la vente des cadeaux, situé au Rez-de-chaussée immeuble kaabia station de transport terrestre Jammel à Mr Maher ben Kamel Amamou CIN 06998425.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 28 mai 2024.

2024S00714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/4/2024 enregistré à la recette des finances de Chihia le 13/5/2024 sous le n°24200699, reçu n°MO30342, Madame Aida Turki épouse Abdelfetteh Abdelkafi demeurant à la route de Kaid M'hamed Km 7 Sfax, son Identifiant unique 1454106N/N/C/000, a cédé à Monsieur Ahmed ben Samir Kotti demeurant à 70 rue d'Abou AL-Qasim Al Shabbi, Sakit Ezzit Sfax, son identifiant unique est 1860925G/B/C/000, la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de produits de nettoyage et cosmétique au magasin sis à l'avenue Mohamed Ali, route de Téniour Km 7, Chihia 3041 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au Maître Abdelkafi Souhaila, avocate, demeurant à l'avenue Habib Maazoun, Immeuble Mondial Sfax, dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 22/5/2024.

2024X00693FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté le 13/5/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 13/5/2024 quittance n°M058070 enregistrement n°24202108 Monsieur Elyess Dhifewi titulaire de la CIN n°11888615 demeurant à Sfax, a vendu et cédé à madame Rim Boukataia Titulaire de la CIN n°08809035 demeurant à Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un Café, sise à route Saltnia Km 8 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse du bureau de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Khlif 32 avenue Habib Bourguiba Sfax 3000, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT, et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 17/5/2024.

2024X00696FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié daté le 7/02/2024 et enregistré à la recette des finances Jerba le 27/02/2024 quittance n°M025306 Mr Nourdine Denguir demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Houmet souk Djerba n° de la CIN 04100346 a fait donation à Mm Wafa Echamikhia demeurant à Guechiine Djerba n° de la CIN 01562696 la totalité du fonds de commerce destiné pour tout commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba et ce dans le délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Essabeh page 13.

2024X00698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré le 24/01/2022 à la recette des finances palais des finances Bizerte sous le n°22200258 quittance n°M005089, Mr Anis TOUATI CIN n°11368683 a vendu un fonds de commerce exploité pour vendre Fruits secs et articles divers avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au 36 Rue d'Espagne Bizerte à Mr Elyes Ben Jalel SMII CIN n°11367541.

Les oppositions doivent parvenir au vendeur Mr Anis Touati au 01 rue Moncef Bey Bizerte dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal La presse le 30/5/2023.

2024401250FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente ssp en date du 23/4/2024 enregistré à la recette Mandela Tunis en date du 20/5/2024 quittance n°43259 enregistrement n°24202290 Mr Chedly Ben Mansour tunisien, cin n°03581275 demeurant 12 Rue Pakistan, Tunis a vendu à Monsieur Tarek Ben Farj CIN n°04811704 Tunis, la totalité du fonds de commerce Epicerie et divers sis 16 Souk Lafayette Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions durant les délais légaux se font entre les mains du mandataire Laroussi 12 Rue De Pakistan, Tunis, à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 25/5/2024.

2024401334FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte SSP du 21/5/2024 enregistré à la recette des finances de Jerba le 22/5/2024 quittance n°M062538 enregistrement n°24203811 Mr Ali Najjar, demeurant à Houmt Souk Jerba a vendu à Mr Anis Chaouati demeurant à Houmt Souk Jerba, le fonds de commerce destiné à la construction métallique sis au n°02 rue Ibn Khaldoun Houmt Souk Jerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Me Anis Labassi au siège de la société Arken law firm sis au 10 rue de la municipalité Houmt Souk Jerba et ce dans les 20 jours qui suivent la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 25/5/2024.

2024401343FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Haykel El Aouini, 19 bis Rue Malta Sghira Tunis, enregistré à la recette des finances El Menzeh 6, Quittance n°81408 enregistrement n°24203990 du 21/5/2024.

La société GK TROCTECH MF 1728406/T a vendu la totalité du fonds de commerce qui lui appartient MB9-résidence El fell - Avenue Hédi Nouira Ennasr Ariana avec ses éléments corporels et incorporels pour commerce vente et réparation matériels informatiques avec le droit de loyer et renouvellement de loyer pour Madame Imen Ben Taher Ben Mohamed Ali Ouertani.

Les oppositions doivent se faire dans un délai de vingt jours (20 j) à partir de la date de la publications à l'adresse du fonds de commerce indiqué ci-dessus publier au journal du quotidien le 28/5/2024.

2024401355FCCC2

Location gérance libre

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 10/5/2024 signé et légalisé le 10 et 13 mai 2024, enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 14/5/2024, Enregistrement n°24303125, quittance n° 71754, la société APHRODITE DE GESTION HOTELIERE, SA de droit tunisien, dont le siège est sis à Hôtel Regency Gammarth, Les Côtes de Carthage - Tunis, titulaire de l'identifiant unique n°0492664W et du matricule fiscal n°492664/W/A/M/000, a donné en location gérance à la société LA PAIX, SA de droit tunisien, dont le siège social est sis à la Route Principale n°1, Km 12 Ezzahra, Ben Arous, titulaire de l'identifiant unique n°0035743Y la totalité du fonds de commerce hôtelier situé et exploité dans l'hôtel de catégorie 5 étoiles dénommé «Regency Tunis Hôtel», sis à la Zone Touristique de Gammarth, La Marsa - Tunisie, d'une superficie de 32.500 m² et ce, pour une durée ferme de 10 ans commençant le 01/6/2024 et prenant fin le 31/5/2034.

Le fonds de commerce donné en location-gérance est grevé des nantissements suivants :

- Un nantissement grevant le fonds de commerce (inscrit le 8/02/2018 sous le numéro NA016052018) en garantie du remboursement du crédit accordé par la Banque Nationale Agricole (BNA), d'un montant de 1.000.000 DT ;

- Un nantissement grevant le fonds de commerce et matériels (inscrit le 18/01/2007 sous le numéro NA241822007) en garantie du remboursement du crédit accordé par la Banque Nationale Agricole (BNA), d'un montant de 3.558.600 DT; et

- Un nantissement grevant le matériel du fonds de commerce (inscrit le 19/08/2004 sous le numéro

NA2466672004) en garantie du remboursement du crédit accordé par la STB SICAR, d'un montant de 500.000 DT.

Annonce publiée au journal "La Presse" du 29 mai 2024.

2024T00538FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de location d'un fonds de commerce daté du 13 septembre 2023 enregistré à la recette des finances Houmet Essouk Djerba le 25 Janvier 2024, sous n°24300655, quittance n°M011919, Mme Chirène Bent Kharif Trabelsi Titulaire de la CIN n°13424678, a loué à Wassim Ben Nabil Ghorghar CIN n°13497872 la totalité du fonds de commerce local n°149 et n°151 situé à rue Abdelhamid El Kadhi Houmet Essouk Djerba, pour 10 ans renouvelables à partir du 01/01/2024 jusqu'à 31/12/2033.

Les oppositions se font chez le locataire au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 11 mai 2024.

2024R01417FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

- Dénomination : Groupement de Développement Agricole «EL BRAHMIA»

- Siège social : Al Brahmia, Oued Touil délégation Saouf

- But : exploitation de réseau d'eau portable

- Comité :

Président : Abdou Salam ben Salem

Trésorier : Kamel ben Saleh.

2024R01433APSF1

Homologation de résolutions

Séance de travail et renouvellement du conseil

En vertu du procès-verbal de la réunion du groupement "Ennajah" pour le développent agricole, délégation El Bassatine à Mornaguia, en date du 4 février 2024, enregistré à la recette des finances en date du 21 mai 2024, quittance n°M033588, enregistrement n°24700997, en sus le dépôt de la déclaration au gouvernorat de La Manouba en date du 26 avril 2024, une réunion s'est tenue pour l'examen de certains points et le renouvellement du conseil administratif.

Qui est devenu composé de :

La présidente du Groupement : Rabiaa El Hamdani

La secrétaire Générale : Sabrine Zeribi

Trésorière : Ines El Jellasi.

2024T00539APSF2

Avis

Selon le PV de l'AG des copropriétaires CORAL, établi par 2 huissiers de justice, enregistré sur les registres mensuels sous le num 08/69 page 55 et qui s'est tenue au siège de l'immeuble au centre urbain nord à Tunis, en date du 14/5/2024 il a été décidé de constituer le nouveau bureau de syndic avec :

Haikel Ayadi : Président

Nadia Mezzi : Trésorière

Imed Charfeddine, Hichem Ayari, Osman Bahri, Lilia Kallel, Wassim Chaaben et Anis Mrabet : membres.

2024401346APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Avocat poursuivant : Me Noureddine Besrour, Avocat à la Cour de Cassation, cabinet au 7 rue Mustapha Kamal Atatürk Tunis, MF : 323512 P PA 000.

Poursuivant : Malek Ben Noureddine Ben Chedli Besrour, CIN n°08742990 du 18/4/2022, Avocat, domicilié au 7 rue Mustapha Kamel Atatürk, Tunis.

Parties poursuivies : 1) Emna Bent Ahmed Ben Haj Salah Besrour Jerbi Affari 2) Khadija Bent Ahmed Ben Haj Salah Besrour Jerbi 3) Selima Bent Ahmed Ben Haj Salah Besrour Jerbi Affari 4) Aziza Bent Kacem Ben Ibrahim Besrour 5) Manoubia Bent Kacem Ben Ibrahim Besrour 6) Taher Ben Amor Hantous 7) Habib Ben Amor Hantous 8) Souad Bent Habib Hantous 9) Mongia Bent Amor Hantous 10) Fathi Ben Amor Hantous 11) Jalila Bent Amor Hantous 12) Hedia Bent Amor Hantous 13) Aicha Bent Haj Hassine Ben Ammar Bouzid.

Tous leurs domiciles sont inconnus.

14) Aida Bent Hédi Ben Ahmed Besrour, domiciliée à 11 rue Mouawiya Ibn Al Houdayj, Ouardia Tunis 15) Afifa Bent Hédi Ben Ahmad Besrour, domiciliée à rue 3071 Essayda Tunis.

Immeuble à adjuger : Immeuble objet du titre foncier 111277 Tunis, quartier Grana centre-ville Tunis, zone commerciale multifonctionnelle. Magasins de vêtements adjacents, situé au n°18 sur la rue Ghar El Melh, 3 étages liés par escalier de 0,90 m. Entrée principale sur la rue précitée. Dans chaque étage 2 pièces multifonctionnelles, cuisine, salle de bain.

Mise à prix : Cent quatre vingt cinq mille six cent soixante et un Dinars (185.661, 000 DT), ajouté des frais engagés pour la vente, les honoraires de l'avocat poursuivant et les frais d'expertise.

Visite des lieux : tous les jours de 10h à 17h.

Date et lieu de la vente : la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le mardi 02/7/2024 à partir de 9h.

Participation : Doit se faire par l'intermédiaire d'un avocat et par la consignation d'un tiers de la mise à prix.

N.B : Pour renseignements, contacter l'Etude de Me Noureddine Besrour et le greffe du tribunal pour consulter le cahier des charges.

2024T00537VEPA1

Vente aux enchères publiques

Parties poursuivantes :

1/ Mohamed Hachemi Ben Amor.

2/ Les héritiers de feu Mme Saïda Ben Soltane veuve Slah Eddine Khosrof : Khaled Khosrof et Hela Khosrof.

3/ Les héritiers de feu Mohamed Ali Ben Soltane : sa veuve Wahida Bent Abderrahmen Ben Ammar et ses deux enfants, Mohamed Adly Ben Soltane et Emna Ben Soltane.

4/ Mohamed Chokri Ben Soltane

5/ Les Héritiers de feu Said Kaddour : sa veuve Dalenda Bent Hmaida Fourati et ses enfants Hela Kaddour et Samia Kaddour.

6/ Mohamed Kaddour.

7/ Les héritiers de feu Abdelhamid Kaddour : sa veuve Dorsaf Ben Chedhly Herely, sa fille Senda Kaddour et son fils Mohamed Chedhly Kaddour

Qui ont élu Domicile chez Maître Hassen Bejar Avocat à la Cour de Cassation, immeuble Sahra Confort

Bureau 3A avenue Mohamed VII Kheireddine Le Kram.

Parties poursuivies : 1/ Mohamed Abderrafouf Kaddour, (CIN n°01091915),

2/ Mohamed Ali Kaddour (CIN n°09007675) demeurant au 31 rue Abdel Wahab Tunisie.

Avocat poursuivant : Maître Hassen BEJAR Avocat à la Cour de Cassation, immeuble Sahra Confort Bureau 3A avenue Mohamed VII Kheireddine Le Kram.

Propriétés mises en vente : 2 titres fonciers n°56271 Tunis qui a été modifié en 116555 Tunis et 56270 Tunis qui a été modifié en 116554 Tunis sis au 31 rue Abdelwaheb et 35 impasse Chawai Tunis, d'une superficie globale de 704 m² au sol et 1052 m² couverts, le 1er titre foncier n°56271 Tunis (116555 Tunis) représente un terrain Bâti d'une superficie de 568 m² comportant une demeure à 2 niveaux détaillée comme suit :

La première partie de l'étage inférieur, sa superficie couverte est égale à 230 m² en bon état de conservation.

La 2ème partie de l'étage inférieur, sa superficie couverte est égale à 330 m² représentant de grands entrepôts à double hauteur situées au 33 rue Abdelwaheb a rénover au niveau des enduits et du sol, ils peuvent être exploités pour tout commerce.

L'étage supérieur est une demeure à usage d'habitation sa superficie couverte est égale à 350 m² en bon état de conservation, la superficie globale de 910m² composé de 2 niveaux et se situant au 31 et 33 rue Abdelwaheb Tunis.

Le 2ème titre foncier n°56270 Tunis (116554 Tunis) sis au 35 impasses chawai Tunis représente un terrain propice à la construction d'une superficie de 136 m².

Cette propriété est constituée d'une demeure à 2 niveaux d'une superficie détaillée comme suit :

L'étage inférieur sa superficie couverte est égale à 71 m². L'étage supérieur sa superficie couverte est égale à 71 m².

La superficie globale couverte de la demeure est égale à 142 m², l'état général de cette demeure est dégradé et inhabitable.

Mise à prix : 2.006.600,000 Dinars pour l'ensemble des deux titres. La valeur globale du titre foncier n° 56271 Tunis (116555 Tunis) est de 1.828.000.000 Dinars et la valeur globale du titre foncier n°56270 Tunis (116554 Tunis) est de 178.600.000 Dinars.

Date et lieu de la vente : Chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis le vingt cinq juin deux mille vingt quatre (25-6-2024) à partir de 9 heures sous le n°8399.

La participation aux enchères ne peut se faire que sur consignation du tiers du montant de la mise à prix conformément à la loi par voie d'Avocat admis à la cour d'appel et l'obtention préalable de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les étrangers.

Visite de la propriété : La visite de la propriété objet de la vente peut être faite durant la semaine. Pour de plus amples renseignements, contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère Instance de Tunis.

2024R01415VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques après réduction de 40 %

Avocat Maître : YOUSSEF LAHMAR

Il sera procédé le jeudi 27/6/2024 à 9h du matin, à la chambre des saisies Immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente du bien immeuble ci-après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Débiteur saisi : Monsieur Mohamed Néjib Boumiza; demeurant 15 rue El Hachalfa Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Tiens détenteur, propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Rabia ben Mokhtar ben Saleh ben Kahla, demeurant cité olympique wed ghnim - bohsina - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du Docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente :

Le TF 69752 Sousse relatif à la propriété nommée "khzema" composé de la parcelle 34 , d'une superficie de 381 m², situé à Sousse, gouvernorat Sousse. Il s'agit selon l'expertise d'une construction située à rue Ibn Moslem, Khzema Est Sousse, limitée au Nord par une maisonnette, au Sud par la rue Ibn Moslem, à l'Est par la maison d'un certain Kamel, à l'Ouest par l'immeuble mssaai, et composée :

1- d'une cave, accessible à partir de la villa du rez-de-chaussée, aménagée comme unité d'habitation d'une superficie de 107 m² comportant un réservoir d'huile.

2- d'une villa haut standing, au rez-de-chaussée, d'une superficie de 220 m², composée de 3 chambres spacieuses, d'une grande cuisine d'un séjour et d'une salle de bain.

3- d'une unité au sud du bien Immobilier, d'une superficie de 35 m², composée d'un garage, d'une cuisine et d'une salle de bain.

4- de deux étages, qui se composent chacun de deux appartements. Chaque appartement d'une superficie de 100m² composé de 2 chambres, un séjour, une cuisine et une salle de bain.

5- une unité au-dessus du 2ème étage composée d'un séjour, une chambre, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix après réduction de 40 % :

Huit cent cinquante trois milles huit cent soixante dinars (853.860,000DT) en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, 3280. 995 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite : se fait chaque jour à l'horaire de travail sur rendez-vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2024S00697VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts d'un immeuble non immatriculé

Le poursuivant :

Mabrouka bent Hsan Khelifa, résidente à Bouhjar, Monastir, a élue comme domicile le cabinet de son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Khaled Ben Mohamed Saafi, travailleur, CIN n°04146922 du 25/10/2019, résident à la rue Quods n°10, Moknine, Monastir.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit de la partie indivise la moitié d'un immeuble sis à une impasse ouvrante sur la rue de la liberté, Bouhjar, Monastir, représentant une maison ancienne ayant un accès en commun avec une villa.

Immeuble composé d'un hall, salon, salle de bain, cuisine, toilettes et 2 chambres à coucher ouvrant sur un accès pour l'aération et l'entrée de la résidence.

Superficie totale du terrain 126 m² superficie couverte 92 m² superficie des coins 12 m² superficie de l'entrée en commun sur la surface 9 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : nantissement de 1er rang au profit de l'UIB comme garantie pour 2 crédits le 1er au profit de Mr Khaled Saafi et le 2ème au profit de Mme Faouzia Jarwe.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à quarante deux mille neuf cent trente cinq dinars (42.935,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le mercredi 3 juillet 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Monastir.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00700VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts d'un immeuble non immatriculé après déduction de 40 %

La poursuivante :

Zohra Fethia bent Abdelhamid Farah, Cin n°08485618 du 14/8/2020, demeurante à Msaken, élue son domicile légal le bureau de leurs avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Aicha bent Abdelhamid Farah, Cin n°08499327 du 22/4/2004, sis à rue Essafa, Msaken Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé c'est une maison composée de deux étages liés sis sur la voie non accessible Rouis ouvert sur rue Essafa msaken, entouré du nord maison Daouzi Sfar et de l'ouest voie non accessible Rouis d'où l'entrée, l'est maison Faouzi Sfar et de sud Maison Med Farah.

Rdc composé d'un hall et petite chambre prés des escaliers qui mènent au 1er étage composé de deux chambres, cuisine wc et douche, des escaliers qui mènent au toit.

La superficie du terrain est 90 m², la superficie couverte du 1er étage 29 m² et l'étage supérieur 61 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de Charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix : La mise à prix après déduction de 40 % a été fixée à quarante six mille six cents quatre vingt dinars (46.680,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 27 Juin 2024 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2024S00701VEPA1

Vente aux enchères publiques

Demandeur de saisie : Salem Belhaj Hsine, commerçant, demeurant à Jebeniana.

Frappé de saisie : Salma Bhiri, femme au foyer, demeurant à Jebeniana.

Avocat poursuivant : Maître Ben Meftah Imed, avocat à la cour de cassation Immeuble Rex Palace 4ème étage appartement 404 Sfax.

Immeuble à vendre : La totalité du local sis à l'avenue Taieb Mhiri Jebeniana qui constitue une partie de terre d'une superficie égale à 34 mètres carrés elle a comme dimension 4.5 mètres du coté EST et 4.35 mètres de la coté ouest et 7.9 mètres du coté Nord et 7.40 mètres du coté sud, délimité du coté EST par la rue Taieb Mhiri d'où son entrée et du coté OUEST le voisin Mounir Toumi et de coté NORD le voisin Mounir Toumi aussi et du coté SUD le voisin Mahmoud Kacem sur cette terre est construit un immeuble en mauvaise situation d'une superficie couverte égale à 18.5 mètres carrés non exploité.

Mise à prix : Trente cinq Mille huit cents cinquante Dinars (35850.000d).

Date et lieu des enchères : Le lundi vingt quatre juin deux mille vingt quatre (24/6/2024) à neuf heures du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax.

La visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble à vendre peut se faire chaque jour de 8h de matin à 17h et pour plus d'informations joindre le bureau d'Avocat poursuivant.

2024X00691VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi :

1) Agence Anis de Voyages (débitrice), société à responsabilité limitée, représentée par son gérant Anis Zouari, inscrite au registre de commerce au greffe du tribunal de Sfax sous N°B139202001, Matricule unique de Registre National des entreprises n°0418335N dont le siège social est situé à Sfax, Rue Salem Harzallah n°15.

2) Anis Ben Abdelaziz Zouari (caution solidaire et hypothécaire) gérant de l'agence Anis Voyage; titulaire de la CIN 01342542 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri maison n°3 el Ain Sfax.

3) Abdelaziz Ben Ali Zouari (caution solidaire et hypothécaire et profité du droit d'usufruit (Omra) titulaire de la CIN 01129434 y demeurant à l'Avenue Chaker Zanket Sidi Klifa Tayyeri Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Notaire Mimoun Moala sous le n°88919 le 15/1/2024 et inscrit au titre Foncier n°36407 Sfax le 22/1/2024 vol 2024/02 sous n°238 et inscrit aussi au titre Foncier n°36405 Sfax le 22/1/2024 vol 2024/02 sous n°237 sur la totalité de deux immeubles objet du titre foncier sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura sise aux deux angles Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et Dog Hammarskjöld Sfax.

Le premier immeuble à la propriété Abdelaziz Zouari représenté par un magasin commercial d'où l'ouverture nord -est sous n°40 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura angle Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et dog Hammarskjöld centre ville Beb Bhar Sfax nord complexe el Manar Ses limites : du sud magasin n°20, de l'est magasin n°18, du nord cour d'où l'ouverture liée à rue Habib Maazoun et de l'ouest magasin n°16 d'une superficie est de 17 m² qui suit parties indivises 17/7651 parts objet de titre foncier n°36407 Sfax nommé "Tabaroura 17" et ce magasin en location par Nabil Maaloul depuis 2002 de loyer mensuel 350 Dinars selon le locataire et exploité pour vente fast-food et inscrit au registre de la conservation foncière du Sfax sous n°87 vol 105 le 15/8/2001.

Le deuxième immeuble à la propriété Abdelaziz Zouari représenté par un magasin commercial d'où l'ouverture sud-est sous n°36 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble Tabaroura angle Rues Habib Maazoun, Ali Bach Hamba et dog Hammarskjöld centre ville Beb Bhar Sfax nord complexe el Manar.

Ses limites : du sud espace d'où l'ouverture, de l'est cour qui suit rue Habib Maazoun, du nord construction Tunisie Telecom et de l'ouest magasin n°14 d'une superficie est de 13 m² qui suit parties indivises 13/7651 parts objet de titre foncier n°36405 Sfax nommé *Tabaroura 15*et ce magasin pour le moment est disponible et déposé pour location et inscrit au registre de la conservation foncière du Sfax sous n°88 vol 105 le 15/8/2001.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble objet de titre foncier n°36407 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/10/2006 vol 06/21 sous n°338 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous n°317 au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous n°318 au profit au profit banque de l'habitat (BH Bank).

- Hypothèque d'un montant 267.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 5/8/2010 vol 2010/02 sous n°2291 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 350.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/8/2010 vol 2010/02 sous N°2329 au profit ATB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/01/2022 (vol 202212 n°354) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2024 (vol 2024/2 n°238) au profit du saisissant.

- Nabil Maaloul locataire de l'immeuble saisi depuis 2002 de loyer mensuel 350 Dinars qui est exploité comme local commercial pour vente *fast-food"

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble objet de titre foncier n°36405 Sfax :

- Hypothèque d'un montant 180.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 16/10/2006 vol 06/21, sous N°338 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°317 au profit banque de l'habitat (BH Bank)

- Hypothèque d'un montant 30.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 22/6/2009 Vol 09/19 sous N°318 au profit au profit banque de l'habitat (BH Bank).

- Hypothèque d'un montant 267.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 5/8/2010 vol 2010/2 sous N°2290 au profit ATB.

- Hypothèque d'un montant 350.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 9/8/2010 vol 2010/02 sous N°2328 au profit A TB.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 27/01/2022 (vol 2022/02 n°353) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 22/01/2024 (vol 2024/2 n°237) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée pour le premier magasin objet de titre foncier n°36407 Sfax après réduction du prix de 40 % à Trente huit Mille quatre cent dinars (38.400.000D) et pour le deuxième magasin objet de titre foncier n°36405 Sfax après réduction du prix de 40 % à Trente et un mille deux cent Dinars (31.200.000 D) auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 4.927.477 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi 24 Juin 2024 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Celui qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 12.800.000 Dinars pour le premier magasin objet de titre foncier n°36407 Sfax et le 1/3 du montant de la mise à prix est de 10.400.000 Dinars pour le deuxième magasin objet de titre foncier N°36405 Sfax par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

2024X00707VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de la Turquie, Tunis représentée par son PDG. Identifiant Unique 0000120H.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél/ 71 230203, M.F 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Abdessattar BOUGASSAS, C.I.N n°00594686 demeurant au n°48 Avenue de Paris Tunis, et au n°3 Impasse El Maarfa Sidi Rzig Mégrine.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «El Mimouni» objet du titre foncier n°7513 Ben Arous, sise à Mégrine passage Maarfa par la rue Hédi Khéfacha Sidi Rézig, d'une superficie de 471 m² qui consiste en une villa composée de deux étages avec jardin où se trouve un garage, une cuisine et des toilettes sur une superficie de 25 m², le rez-de-chaussée est composé d'une véranda, un salon, un séjour, une chambre, une cuisine et des toilettes, le 1er étage est composé de trois chambres, et une salle de bain, la superficie de chaque étage est de 145 m² environ.

Mise à prix : est fixée après rabais de 40 % à quatre cent quatre vingt seize mille six cent quatre vingt Dinars (496.680d000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 20 juin 2024 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2024401336VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite

Société «SMVDA BORJ 1 SA»

Siège social : Aroussa - Siliana

MF : N°41124/N/M/N/000

Conformément au jugement de faillite dans l'affaire n°20 datant du 8/5/2024 du Tribunal de 1ère instance de Siliana, la société «SMVDA BORJ 1» est déclarée en faillite, le juge Mme Ayda Arbi est désignée juge commissaire de la faillite, et Mr Atef Ben Ali est désigné syndic de faillite, sis au Bureau n° C-0-2 Résidence Jihen El Mourouj 5 Ben Arous.

2024R01419VEPA2

Clôture des opérations de liquidation d'un logement

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse, en date du 16/5/2024, il a été décidé la clôture des opérations de

liquidation du logement sis au n°198 à Oued Ghnim Sousse, objet du titre foncier n°153417 Sousse appartenant M.Houssain Jawadi.

2024S00695VEPA2

Appel d'Offres dans le cadre de la faillite de la société

SOTRAPOC, SARL

Capital social : 852500 DT

Siège social : Rte Zeramdine, Km 3 Jemmel

Identifiant Unique : 0039203Q

Conformément à la décision du tribunal de première instance de Sousse1 n°177 rendue le 20/5/2024, le syndic de la faillite de la société "SOTRAPOC" Ridha BELAID lance un appel d'offres pour la vente de l'unité de production de la société, en lot unique.

Tout intéressé, est invité à retirer le cahier des charges du bureau du syndic de la faillite sise à l'Avenue 1er Juin, Kalaa Kebira, contre le paiement de la somme de 200 DT.

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposé directement au nom du syndic de faillite Ridha Belaid avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 21 Juin 2024 (21/6/2024). Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 98 409 208.

2024S00698VEPA2

Clôture de faillite

Société Maghreb Europe santé - MES

Siège social : Rue Khalifa Karoui, Route Sahloul Sousse

Identifiant Unique : 0413441S

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2908 du 15/4/2024, il a été prononcé la clôture de faillite de la société Maghreb Europe Santé MES, SARL, sise à la Rue Khalifa Karoui, Route Sahloul Sousse, et ce pour insuffisance des moyens financières.

2024S00699VEPA2

Ouverture des procédures de redressement judiciaire

STE ATLAS PACKAGING - SA

Route de Tunis immeuble Hssan bureau n°10 Hammam Sousse 4011 Sousse

Identifiant unique : 1442775/H

Le tribunal de 1ère instance de Sousse 2 a décidé le 14/5/2024 l'ouverture des procédures de règlement judiciaire de la Société ATLAS PACKAGING et la nomination de l'expert Mr. Naoufel Bouzgarrou administrateur judiciaire pour élaborer un plan de redressement et un inventaire des actifs de l'entreprise.

Ainsi les créanciers de l'entreprise sont tenus de déclarer leurs créances certaines et définitives justifiées par des pièces légales auprès de l'administrateur judiciaire à son adresse 11, avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai ne dépassant pas 30 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2024S00705VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°169 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Ali Arfa déposés à la caisse des dépôts et consignations le 27/10/2020 quittance n°M030437.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de la Banque Internationale Arabe De Tunisie. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2024X00690VEPA2

Vente d'un terrain Bouhnach

Société Entreprise Youssef El Taief S.A En Faillite

Identifiant Unique : 9245/K

Appel d'offres n°01/2024

Dans le cadre du jugement n°169 rendu par le Tribunal de première instance de l'Ariana le 30/4/2019, Le syndic de faillite de la société Entreprise Youssef El Taief S.A en faillite, se propose de mettre en vente par appel d'offres un terrain, d'une superficie de 39028 m² partie de titre foncier n°99098/53033 Ariana; sis à la route Bouhnach Borj Etoul liée entre Raouad et Autoroute GP 8 clôturé en Briques, dont surface bâtie 2781,8 m² (Bureaux, entrepôts, Garages, Lavage ....).

Les personnes intéressées sont invitées à se présenter au cabinet du syndic de faillite, domicilié au 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis - Tél : 71830168, pour retirer le cahier des charges contre le paiement de 100 dinars non remboursable.

Les offres doivent être adressées par rapide poste sous plis fermé ne précisant pas l'identité du soumissionnaire et portant la mention «A ne pas ouvrir - vente d'un terrain/Bouhnach Société Entreprise Youssef El Taief - 01/2024» à l'adresse suivante : Ameur MANSOUR, syndic de faillite, 53, Rue Echam 2ème Etage App n°6 - 1002 Tunis, au plus tard le 14 Juin 2024, le cachet de la poste fait foi.

Sera rejetée toute offre ne contenant pas les documents prévus par le cahier des charges ou parvenue après le dernier délai de réception des offres ou dont l'enveloppe externe comporte l'identité du soumissionnaire.

2024401247VEPA2

Nomination

En vertu de l'ordonnance sur requête rendue par le Tribunal de première instance de Ben Arous en date du 15/01/2024, il a été décidé la nomination de Mr Saif eddine Sbai en tant que liquidateur des propriétés communes entre Mme Latifa Rahmeni et son ex-mari Mr Fathi ben Mokhtar Chaaben. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 19 rue Naplouse deuxième Etage Tunis. (Tél : 29771784/92508028).

2024401329VEPA2

Avis au public

Société "fino International"

Sise au 11 rue de Bois - Ksar Said - Manouba

Capital social : 870 mdt

MF : 01160238T

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Manouba numéro 124 daté du 21/5/2024, il a été décidé ce qui suit :

Le tribunal réuni en chambre de conseil l'arrêt de la société arkeia le payement de ces dettes et constate la possibilité de sauvetage et qu'elle peut continuer son activité selon le programme de sauvetage ..... et de charger Aifa Bdreddine l'expert en tant que contrôleur judicaire sous la direction du juge administrateur madame Amel Kchaou et de notifier le présent jugement au registre national des entreprises et le journal officiel de la République Tunisienne et la commission de suivi des entreprises économiques.

2024401337VEPA2

Avis au public

Société «luxe form»

Sis au 7 rue de l'imprimerie - Zl ksar said

Capital social : 250 m dt

MF : 1273395G

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Manouba numéro 127 daté du 21/5/2024, il a été décidé ce qui suit :

Le tribunal réuni en chambre de conseil l'arrêt de la société arkeia le payement de ces dettes et constate la possibilité de sauvetage et qu'elle peut continuer son activité selon le programme de sauvetage ..... et de charger Aifa Bdreddine l'expert en tant que contrôleur judiciaire sous la direction du juge administrateur madame Amel Kchaou et de notifier le présent jugement au registre national des entreprises et le journal officiel de la République Tunisienne et la commission de suivi des entreprises économiques.

2024401338VEPA2

Avis au public

Société «arkeia»

Sis au 7 rue de l'imprimerie - Zl ksar said

Capital social : 890 mdt

MF : 0908117G

En vertu de jugement de son excellence la chambre du conseil au tribunal de première instance de Manouba numéro 123 date du 21/5/2024, il a été décidé ce qui suit :

Le tribunal réuni en chambre de conseil l'arrêt de la société arkeia le payement de ces dettes et constate la possibilité de sauvetage et qu'elle peut continuer son activité selon le programme de sauvetage ..... et de charger Aifa Bdreddine l'expert en tant que contrôleur judicaire sous la direction du juge administrateur madame Amel Kchaou et de notifier le présent jugement au registre national des entreprises et le journal officiel de la République Tunisienne et la commission de suivi des entreprises économiques.

2024401340VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite n°281

Société Manufacture de Vêtements

Identifiant unique : 1039591A

Siège social : 4 Rue Menzel Bourguiba Bani Nafaa Bizerte sud 7029 Bizerte

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 29/02/2024 sous le numéro 281, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société Manufacture de Vêtements son identifiant unique 1039591A, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date du 16/11/2022, la nomination de monsieur Mohammed Idriss Juge-commissaire de la faillite et Mme Sameh Khmiri en qualité de Syndic de faillite.

Le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics où il y'a inscrit des biens de la société en faillite et la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers dans un délai de 15 jours à compter du prononcé de ce jugement.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publicité du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme Sameh Khmiri, sis au 48 Rue de IRANE Lafayette 1002 Tunis, 2ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024401356VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE IMMOBILIERE DE LA GARE

Société anonyme

RNE Identifiant unique : N°0002052X

Siège social : 25 Avenue de la liberté Tunis

Les actionnaires de la société immobilière de La Gare, sont convoqués en assemblée générale le 26 juin 2024 à 9 heures au siège social, l'ordre du jour :

1) Approbation du mode et des délais de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Approbation des méthodes comptables adoptées pour l'exercice 2023.

3) Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la société et les comptes de l'exercice 2023.

4) Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 200 et 475 du Code des sociétés commerciales pour l'exercice 2023.

5) Approbation des états financiers pour l'exercice 2023.

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7) Approbation des rémunérations.

8) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023.

9) Renouvellement des mandats des administrateurs.

2024T00530SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement

Société anonyme

Au capital social de 1.000.000 Dinars

Siège social : 10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 - Tunis

Identifiant Unique : 0751191 B

Les actionnaires de la Compagnie Internationale Arabe de Tunisie «CIAR» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu le vendredi 28 juin 2024 à 10 heures au siège social de la BIAT, sis à Tunis, 70-72, avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice.

3. Approbation des conventions règlementées signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023.

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

2024T00536SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INSTITUT MEDITERRANEEN DE FORMATION AUX METIERS MARITIMES SA

Société anonyme

Au capital de 2400 000 Dinars Tunisiens

Rue de Marseille Imm OMMP Port de Radés 2040

Identifiant unique au registre national des entreprises : 1119287Q

Les actionnaires de la société Institut Méditerranéen de Formation aux Métiers Maritimes sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le mardi 25 juin 2024 à 9h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établit par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2023.

3) Approbation du rapport de gestion établit par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6) Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général.

8) Jetons de présences allouées aux membres du conseil d'administration

9) Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024-2025-2026

10) Nomination des administrateurs pour les exercices 2024-2025-2026

11) Questions diverses.

2024R01411SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

SOCIETE LAND'OR

S.A au capital 13.784.285 dinars

Siège social : Bir Jedid 2054 Khelidia

Identifiant unique : 0496254Y

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à l'Assemblée générale ordinaire annuelle le mercredi 26 juin 2024 à 11 Heures à l'Hôtel CONCORDE les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé relatifs à l'exercice 2023;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023;
- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales;
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration;
- Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs;
- Fixation du montant des jetons de présence;
- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée et que ce dernier soit parvenu à la Société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants permanents des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

2024R01413SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisian Clinic Alyssa

Société anonyme

Au capital de 2.700, 000 Dt

Siège social : Rue du Lac Léman, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis

IU : 0615319N

Les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu au siège social le vendredi 28 juin 2024 à 10 heures.

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

1. Examen du rapport d'activité 2023

2. lecture des rapports du commissaire aux comptes 2023

3. Examen des états financiers et des conventions réglementées 2023

4. Affectation des résultats

5. Quitus aux administrateurs

6. Pouvoirs pour formalités

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre haute considération.

2024R01414SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENTET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

Société anonyme

Au capital social de 35.727.910 dinars

Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine

Identifiant unique : 003514 L

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2024 à 11 h à l'Hôtel Djerba Aqua Resort sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la continuité de l'activité de la société ;

- Pouvoir pour formalités.

2024R01460SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

Société anonyme

Au capital social de 35.727.910 dinars

Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine

Identifiant unique : 003514 L

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2024 à 10 h à l'Hôtel Djerba Aqua Resort sis à Djerba, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2023 ;

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 et suivants du CSC;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023.

- Fixation du montant des jetons de présence à attribuer aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023 ;

- Désignation des membres du Conseil d'Administration pour le mandat 2024-2026 ;

- Approbation des états financiers consolidés du groupe SODIS pour l'exercice 2023 ;

- Pouvoir pour formalités.

2024R01461SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024

AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES

Société anonyme

Au capital de 750.000 dinars

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - ZI Charguia II - Ariana Aéroport - 2035 Ariana

RNE : N°0043086J

MF : 043086 J/A/M/000

Matricule CNSS : 220620 42

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie Services sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 Juin 2024 à 12 heures 30 au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2023,

- Examen des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs au même exercice,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs,

- Approbation des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475,

- Affectation du résultat et distribution de dividendes,

- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,

- Renouvellement des mandats d'Administrateurs,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R01469SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2024

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 40.937.600 dinars

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - ZI Charguia II - Ariana Aéroport - 2035 Ariana

RNE 002412 B

MF : 002412 B/A/M/000

Matricule CNSS : 15804 90

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 Juin 2024, à 10 heures, au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Erable, 1053 Les Berges du Lac 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2023,

2- Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,

3- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs,

4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023,

5- Approbation des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475,

6- Affectation du résultat et distribution de dividendes,

7- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,

8- Renouvellement des mandats d'Administrateurs,

9- Renouvellement du mandat des co-commissaires aux comptes,

10- Reconduction du montant des jetons de présence,

11- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R01470SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.120.98 DT

Identifiant unique : 0006905L

Siège social : Marina Cap Monastir - BP-60- 5000 Monastir

Le conseil d'administration de la Compagnie Touristique Arabe convoque les actionnaires au capital de la société à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 26 Juin 2024 à 11 H30 au siège social à la Marina Cap Monastir à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil se rapportant sur la continuité de l'activité de la société suivant les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

- Pouvoir à donner.

2024S00709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Touristique Arabe

SA au capital de 15.120.98 DT

Identifiant unique 0006905L

Siège social : Marina Cap Monastir -BP-60- 5000 Monastir

Messieurs, les actionnaires de la Compagnie Touristique Arabe sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 Juin 2024 à 11 H au siège social à la Marina Cap Monastir à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration à l'assemblée relatif à l'exercice 2023

2- Lecture des rapports Général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers clos au 31/12/2023

4- Approbation s'il y a lieu, des opérations et conventions régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2023

6- Affectation du résultat de l'exercice 2023

7- Fixation des rémunérations des administrateurs au titre de l'exercice 2023

8- Renouvellement du conseil d'administration 2024+2025+2026

9- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes 2024+205+2026

10- Pouvoir à donner.

2024S00710SANB3

Convocation

Société Les Sables D'or

Siège social : Hôtel Royal Salem

Boulevard 14 janvier 2011 4039 Sousse Tunisie

Capital social : 20 000 000 DT

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière les Sables D'Or, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2024 à 14 H 30 à l'hôtel ROYAL SALEM à SOUSSE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2023

2) Lecture du rapport général et rapport spécial du CAC de l'exercice 2023

3) L'approbation des états financiers arrêtés de l'exercice 2023

4) Affectation des résultats

5) Quitus aux administrateurs

6) Questions diverses.

2024S00712SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSALAMA - SICAF

S.A au capital de 8000.000 Dinars

Siège social : Hôtel Marhaba Palace H. Sousse El Kantaoui

R.C : B178481997

M.F : 0496150 Q/N/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société ESSALAMA SICAF, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 21 Juin 2024 à 11 H 30 à l'hôtel ROYAL SALEM à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

5. Affectation du résultat 2023.

6. Questions diverses.

2024S00713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIERE DU COMPTOIR NATIONAL DU PLASTIQUE

I.C.N.P.

Société anonyme

Au capital de : Un million (1.000 000) de Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 6,5 - 4022 Akouda - Tunisie

L'immobilière du Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 1 000 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0737897W

Messieurs les Actionnaires de la société l'Immobilière du Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2024 à 9h30 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d' Administration relatif à l'exercice 2023 ;

2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7) Pouvoirs pour formalités.

2024S00716SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au capital de 100 000DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0891034R

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique Distribution sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 24 Juin 2024 à 9H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023;

2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2023 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7) Pouvoirs pour formalités.

2024S00717SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2023 qui se tiendra le samedi 29 Juin 2024

Polyclinique El Bassatine

SA au capital de 6.042.500 dinars

Siège social : Cité Jardins II - 3002 Sfax

RNE : Identifiant unique n° : 017861B

Matricule fiscal : 017861B/A/M/000

Les actionnaires de la Société Anonyme Polyclinique El Bassatine sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, le samedi 29 juin 2024 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

3) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5) Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6) Approbation des dons et subventions accordés.

7) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le Directeur Général.

8) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

9) Approbation de la qualification des opérations libres et leur approbation.

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au directeur général.

11) Election des membres du conseil d'administration.

12) Désignation du commissaire aux comptes.

13) Questions diverses.

14) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2023, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2023, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, le rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers, le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées prévues par l'article 200 du CSC et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2024X00688SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2023

POLYCLINIQUE EL ALYA

S.A. : Au capital de 9.975.000 Dinars

Siège social : Route El Ain Km 2.5 Sfax

Identifiant unique : 825575X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la Polyclinique ELALYA, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2023 qui se tiendra le 28 Juin 2024 à 17 heures à l'Hôtel Le PALAIS ROYAL route EL MAHDIA km1 Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes de la société mère Polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2023 et ratification du rapport du conseil,

2. Lecture du rapport du conseil d'administration et lecture du rapport général du commissaire aux comptes du groupe polyclinique EL Alya relatif à l'exercice 2023 et ratification du rapport du conseil,

3. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 de la société mère Polyclinique EL Alya.

6. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 du groupe polyclinique EL Alya.

7. Ratification et affectation du résultat de l'exercice 2023.

8. Désignation du commissaire aux comptes de la société pour les années 2024, 2025, 2026.

9. Quitus aux administrateurs et au directeur général.

10. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social de la société à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera aux vues d'une procuration spéciale.

2024X00695SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SANIMED

SA au capital de 16 554 000 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax

IU : N°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 27 Juin 2024 à 10h au siège de la société sise à la route de Gremda km 10 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

6. Affectation du résultat,

7. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023

10. Renouvellement / nomination des membres du conseil d'administration

11. Questions diverses,

12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2024X00700SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Les Ateliers Mécaniques Industriels

Société anonyme

Au capital social de 5.771.730 dinars

Siège social : Route de l'aéroport km 4 Z.I. Oued Chaâbouni 3071 Sfax

Identifiant Unique RNE : 0011546R

Les actionnaires de la société les Ateliers Mécaniques Industriels «A.M.I» sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, le vendredi 28 juin 2024 à 10H30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7. Approbation de la qualification des opérations libres.

8. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général.

9. Affectation d'un montant pour le financement d'un fonds social au profit des employés pour l'année 2024.

10. Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

11. Questions diverses.

12. Pouvoirs pour formalités.

Les documents se rapportant à l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais réglementaires.

Les actionnaires seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant et du mandataire.

2024X00701SANB3

Convocation à L'assemblée Générale ordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT KERKENNAH

«SONOTRAK»

Société anonyme

Au capital de 970.000 dinars

Siège social : 179.Avenue Mohamed Hédi KHEFACHA

Gare maritime 3000 Sfax

Registre de commerce : B1119221997

Identifiant Unique : 0011252 E

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Transport Kerkennah sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le lundi 24 Juin 2024 à 10h au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2023 ;

- Approbation des conventions figurants dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

- Fixation des jetons de présence ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

- Information des fonctions de direction occupées par les administrateurs ou par le président directeur général dans d'autres sociétés ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs pour les années 2024-2025-2026 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement de formalités.

N.B. : Le projet des résolutions, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2024X00713SANB3

Convocation

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 150 000 dinars

Siège social : Route Borj Touil - 2081 Cité Chaker - Raoued - Ariana, Tunisie

IU : 0913075Y

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le jeudi 27/6/2024 à 15H en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et du mode de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes & approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Quitus aux membres du conseil d'administration.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 C.S.C.

7. Questions diverses

8. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024401332SANB3

Convocation à l'A.G.O

Société Giktis Tourisme

S.A. au capital de 3.350.000 D

Siège social : Hôtel Giktis Z.T. Sangho 4170 Zarzis BP n°390

Identifiant Unique RNE : 345429 Q

Matricule CNSS : 206546-33

Messieurs les actionnaires de la Société Giktis Tourisme sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 juin 2024 à 10h au siège de la société LAFICO TUNISIE sis au complexe administratif et hôtelier bureaux A4-04- 4ème étage Kram à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité et des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31/12/2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023.

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023.

7. Fixation du montant des jetons de présence pour chaque Membre du Conseil d'Administration.

8. Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Il est porté à la connaissance des Actionnaires que les états financiers de l'exercice 2023 ainsi que la liste des Actionnaires et le projet des résolutions sont tenus à leur disposition au siège de la société à partir de la date de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024401335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SANCELLA S.A

Société anonyme

Au capital de 18.160.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia 1, Tunis

Identifiant unique : 0496781S

Les actionnaires de la Société SANCELLA SA, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 10 heures au siège de la société au 52, Rue 8601, Z.I. la Charguia I, Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Emission de titres participatifs;

- Approbation de la signature de la Convention d'Emission de Titres Participatifs;

- Approbation de la signature de la Convention Complémentaire;

- Approbation de la signature des Actes de Cautionnement;

- Approbation de la signature de la Convention de Nantissement;

- Approbation de la signature le Contrat d'Option d'Achat d'Actions;

- Questions diverses; et

- Pouvoirs en vue des formalités.

2024401341SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOTUPA S.A

SOCIETE TUNISIENNE DE PANSEMENT

Société anonyme

Au capital de 6.550.000 dinars

Siège social : 52, Rue 8601, Z.I de La Charguia, Tunis

Identifiant Unique : 0002494W

Le Conseil d'administration, de la Société SOTUPA S.A, sise au 52, Rue 8601, Z.I la Charguia I, Tunis, Identifiant Unique n°0002494W, convoque les Actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire, au siège de la société, le vendredi 28 juin 2024 à 11h pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délai de convocation ;

2. Approbation de l'Acte de Nantissement ;

3. Questions diverses ;

4. Pouvoirs pour formalités.

2024401342SANB3

Convocation

CARTHAGE CEMENT

Société anonyme

Au capital de 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1072172A

Conformément à l'article 26 - 4ème paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 26 Juin 2024 à 10H à L'ESPACE GOLDEN BOWLING Les Berges du Lac 1 (Avenue Principale entre MY WAY et L'IACE) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Approbation du rapport d'activité au 31 décembre 2023 ;

7. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ;

8. Affectation du résultat;

9. Quitus aux administrateurs ;

10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

11. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, de Rémunération et juridique et au titre de l'exercice 2023 ;

12. Nomination d'un administrateur représentant de l'Etat pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

13. Nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour les exercices 2024, 2025 et 2026 ;

14. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2024401344SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SIFCOL

SA au capital de 1.440.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 2 - Sfax

IU : 0004091 N/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SIFCOL sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire samedi le 29 Juin 2024, à 10H : 30 à IACE Sfax situé à la route de la Garnada, km 4,5 (en face de la salle des fêtes Shahrazade), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de la société pendant l'exercice 2023

- Lecture des rapports spécial et général du commissaire aux comptes au titre du même exercice

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Affectation du résultat et distribution de dividendes

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence

- Questions diverses.

2024401345SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 28/6/2024

Mediterranean School of Business «MSB» S.A Université Privée

SA au capital de 4 825 000 Dinars

RNE : 0818400F

Siège social : Les Jardins du Lac 2

Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Les Actionnaires de la société anonyme dite Mediterranean School of Business «MSB» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 28/6/2024 à 10h au siège de la Société sis aux Berges du Lac 2 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023.

3. Approbation des conventions réglementées prévue par les articles 200 et suivant et l'article 475 du CSC, au titre de l'exercice 2023.

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 et du rapport annuel de gestion.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

6. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

7. Quitus aux Administrateurs, au Président du Conseil et au Directeur Générale au titre de l'exercice 2023.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

2024401348SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

R.N.E : 0614666B

M.F : 614666 BAM 000

CNSS : N°225304-70

Les actionnaires de Capital African Partners Bank, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 10h au siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en cette date

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des comptes dudit exercice;

3- Lecture du rapport général du Commissaires aux comptes et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2023 ;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2023

7- Fixation des rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2024

8- Ratification de la cooptation d'un administrateur

9- Renouvellement des mandats des administrateurs

10- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

2024401349SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

IKEL

Société anonyme

Capital social : 8.438.280 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0001336C

Messieurs les actionnaires de la société IKEL sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi vingt sept Juin deux mille vingt quatre (27/6/2024) à 10 h dans les locaux du Groupe Kilani sis au 25 Rue 8603 ZI Charguia 1 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers 2022 et du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes;

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2022 ;

3. Affectation des résultats;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Questions diverses.

2024401350SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE SA

Société anonyme

Capital social : 100 000 Dinars

Siège social : Km 11 - Route de la Marsa Ain Zaghouan 1053 - La Marsa - Tunisie

Identifiant unique : 0323601P

Messieurs les actionnaires de la société NEROLIA DISTRIBUTION TUNISIE SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi vingt sept juin deux mille vingt quatre (27/6/2024) à 11 h dans les locaux du Groupe KILANI sis au 25 rue 8603 ZI Charguia 1 Tunis - Tunisie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

2. Pouvoirs pour formalités.

2024401351SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"SOTUFRA S.A"

Société anonyme

Au capital de 635.250 dinars

Siège social : Zone Industrielle Grombalia

MF : 20477/X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société "SOTUFRA S.A" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 29 Juin 2024 à 11 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion 2023 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux compta;

- Examen et approbation des états financiers 2023 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Pouvoirs pour formalités.

2024401353SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DIDO CAPITAL PARTNERS

Société anonyme

Identifiant unique : 1515039J

Capital social : 250 000 dinars

Siège social : Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Joumaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis

Les actionnaires de DIDO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2024, à 10 heures du matin, à son siège social sis à l'avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte de «Joumaira Immobilière» Appartement B5-2, les jardins de Carthage - 1090 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023,

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes de la société DIDO CAPITAL PARTNERS sur l'exercice 2023,

- Approbation des Etats Financiers de la société DIDO CAPITAL PARTNERS de l'exercice 2023,

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes du fonds FCPR BYRSA FUND I sur l'exercice 2023,

- Approbation des Etats Financiers du fonds FCPR BYRSA FUND I de l'exercice 2023,

- Examen de l'état d'avancement du processus de souscription au fonds FCPR BYRSA FUND I,

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les années 2024-2025-2026,

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025,

- Acceptation de la demande formulée par un administrateur pour le non renouvellement de son mandat,

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023,

- Affectation des résultats,

- Questions diverses.

2024401354SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Société Anonyme

Au capital de 38.250.000 Dinars

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha - BO 33 - 1002 Tunis - Belvédère

M.F : 0001214SAM000

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services «Artes» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à 10 Heures à Hôtel El Mouradi Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2023 ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;

- Affectation des résultats nets de l'exercice 2023 ;

- Quitus pour l'exercice 2023aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence ;

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2023 ;

- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2023 ;

- Nomination et renouvellement du mandat d'administrateurs au sein du conseil d'administration ;

- Renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;

- Questions Diverses ;

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société 39 avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis - Belvédère.

2024401359SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Mr Naim Kaabi Le liquidateur de la société MDF

MF : 432978 E

Affaire de liquidation n°159

Tribunal de première instance de Ben Arous

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGO le 20 juin 2024 à midi (12 h) au siège de l'hôtel Barcelo Concorde rue du lac Turkana 1053 les Berges du Lac - Tunis - Tunisia à l'effet de délibérer le budget de l'année 2023 sur l'ordre du jour suivant :

1. La nomination du commissaire aux comptes pour l'année 2023

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2023

3. Approbation des états financiers 2023

4. Quitus au liquidateur.

2024401372SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Mr Naim Kaabi Le liquidateur de la société MDF

MF : 432978 E

Affaire de liquidation n°159 - Tribunal de première instance de Ben Arous

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGE le 20 juin 2024 à midi (12 h) au siège de l'hôtel Barcelo Concorde rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac - Tunis - Tunisia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la distribution des bonis de liquidation

2. Approbation de la clôture de la liquidation

3. Approbation de contrat de rétrocession des créances clients.

2024401373SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 21/6/2024

SOCIETE GALVAMETAL S.A

Siège social : Avenue Kheireddine Pacha numéro 75, lot 13DD I IDC lotissement Ennassim Bourgel, Tunis

Capital : 13.668.000, 000DT

Identifiant unique : 1510392CAM000

Les membres du conseil d'administration décident de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le 21 juin 2024 à 10 heures au siège de l'ATD SICAR sise à la Rue du Lac Léman Immeuble Regency Bloc A 2ème étage les Berges du Lac 1053 Tunis sur convocation du PDG afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2022.

3. Lecture et approbation des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes arrêtés au 31/12/2022.

4. Approbation des conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

6. Affectation des résultats.

7. Nomination et renouvellement des mandats des administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9. Pouvoirs pour formalités.

2024401379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIVET SA

Société anonyme

Au capital social de 900 000 Dinars

Siège social : 25, Rue Cheikh Mohamed Naïfer - Dar Fadhal - 2036 La Soukra

IU : 1032105 RAM 000

CNSS : 341978-53

Tous les actionnaires de la société sont priés de se présenter, le Jeudi 20 Juin 2024 à 10H, au siège de la société, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2023 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2023;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Quitus aux administrateurs et au Directeur Général;

5. Affectation des résultats;

6. Pouvoir pour formalités.

2024401380SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée Générale Constitutive

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak»

Siège social : Mechikhet Bir Bouragba Bouargoub Délégation d'Hammamet Gouvernorat de Nabeul

Capital social à la constitution : Neuf mille dinars constitué de Neuf actions de Mille dinars

L'assemblée générale constitutive de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Mutuelle Al Ichrak» se tiendra au siège de la société le 21/6/2024 à 9h afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constitution du bureau de l'assemblée
- Approbation des statuts
- Election des administrateurs
- Nomination du commissaire aux comptes.

2024R01425SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de Titre Foncier

Mr Hatem Ben Sadok Dhibi titulaire de la carte d'identité Nationale n°07425869 demeurant au 07 Av. Farhat Hached, Cité Ennasr Mnihla Ariana annonce la perte du certificat de propriété n°21660/09 de titre foncier n°91660 Ariana nommée Imene Rue Ilya Abou Madhi, Cité Ennasr Mnihla, Ariana. Cet avis est publié au quotidien le 28/5/2024.

2024R01412DIVD2

Perte de titre de propriété

Je soussignée Ci-dessous Sahli Rajaa, titulaire de la CIN numéro 05596923, délivrée en Tunisie le 9 août 2008.

J'ai déclaré la perte du titre de propriété numéro 40363/03, dessin immobilier ID 139941, Sousse, et elle a été extraite à cet effet d'un certificat de perte au poste de la Garde Nationale à Borjen le 24 mai 2024. J'ai reçu un certificat de perte de la caution.

2024S00703DIVD2

Perte du titre de propriété

Madame Haifa Ben Younes Haj Amor La veuve de Mr Ali Krich a perdu le titre de propriété n°1851/15, pour le titre foncier n°55207 Monastir, au profit de Mr Ali Mohamed Kerich Suivant attestation de perte du poste de sécurité nationale de Ouardanin n°193 du 02 mai 2024.

2024S00706DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Rejeb ben Mohamed Salah Ibn Hadj Hammouda, titulaire de la carte d'identité nationale n° 06758529 déclare avoir perdu le titre de propriété n°15/49812 daté du 8/3/2016 sujet du titre foncier n° 97858 Monastir Selon le certificat de perte délivré en date du 27/5/2024 par le chef de poste de police Medina - Monastir.

2024S00719DIVD2

Avis

Mr Sami Djerbi titulaire de la CIN n°05344251 annonce qu'il possède un terrain de 600 m² sis à Mahres Sfax son titre de propriété de ce terrain a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Chawachi Fouzia notaire à Mahres, dans un délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2024X00683DIVD2

Avis

Madame Folla bent Mahmoud ben Salem Haddar avise être propriétaire d'un quart d'une maison à l'est ainsi qu'une superficie similaire de 25.50 m² sise à la route de Lafrane km2 Sfax et que son titre de propriété étant perdu elle veut extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00684DIVD2

Avis

Héritiers Hédi Ben Hassan Zribi Avisent être propriétaires d'une parcelle de terre nue à l'ouest d'une superficie de 458.25 m² sise à la route El Ain Km 5.5 Sfax et que le titre de propriété étant perdu et ils veulent en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domicilié à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2024X00685DIVD2

Avis

MF : 934439/X

Kadouja Krichen annonce que son titre de propriété du terrain de superficie de 580m² avec construction, situé à route Menzel Chaker km 5.5 Sfax par un acte de partage rédigé le 5/12/1998 enregistré à Sfax le 5/02/1999 n°M008435 par les deux notaires Ali Idriss et Ilyes Karrai a disparu et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mohamed Fakhfakh 26 Avenue des Notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2024X00686DIVD2

Avis

Les héritiers de Rachid ben Jmea : sa femme Najet Kallel et leurs enfants Hichem, Mohamed, Salwa, Hanen et Soulef annoncent la perte de l'acte d'achat de la moitié du terrain composé comprend 43 pieds d'oliviers sis entre route Ain et Gremda mile 20 Sfax daté le 15 février 1947 par les notaires Hssan Chaaben et Ahmed Chaaben et ils veulent avoir un extrait de cet acte original. Tout contestant devra s'adresser au bureau de Fatma Chtourou Notaire sis à rue Slayim Echarfi Al Médina al Atika Sfax.

2024X00689DIVD2

Avis

Madame Souhir Tounssi annonce que le titre de sa propriété concernant un terrain d'une superficie 201 mètres carrés situé à la route Sidi Mansour Mile 14 Sfax qui était fait le 15 novembre 2019 enregistré le 20 novembre 2019 n°M062898 à l'attestation de deux notaires Baklouti Mohamed Ahmed et Ben Hadj Hamida Jamila elle a perdu l'acte de vente et elle désire se faire délivrer une deuxième copie originale les oppositions se présentent entre les mains de maître Baklouti Mohamed Ahmed notaire à Sfax à son bureau situé au 67, Rue Sidi Belhsan Ancienne Médina Sfax au cour de 30 jours de cette publication toute opposition n'est pas valable après ce délai.

2024X00692DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed ben Amara Gharsellaoui porte à la connaissance du public la perte de son titre de propriété d'un terrain d'une superficie «450 m²» sur le quel est édifié une maison sis à la route Menzel Chaker km 14 Sfax par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale

qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du maître notaire Bannani Hassen sis à la médina arabe 102 rue Sidi Belhassen Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au j.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2024X00694DIVD2

Avis

Mr Ben Chhida Abdel Kader annonce que le titre de sa propriété d'un terrain d'une superficie de 11704 mètres carrés situé à la route de Manzel Chaker Km 17 Sfax a pour origine un acte de vente du 3 Février 2001 par Sadak Kammoun et Mohammed Abid a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être s'adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax medina dans un délai de 30 jours à partir de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2024X00699DIVD2

Avis

Mejdoub Laila annonce qu'elle possède un terrain à Sfax Route Manzel Cheker km6 de surface 479m² effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 27/10/2017 et elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2024X00702DIVD2